



Nouvelles

de la Province de l'Afrique de l'Ouest
de la Compagnie de Jésus

N° 242 du 27 janvier 2012

NUMERO SPECIAL CONGREGATION PROVINCIALE

ITINERAIRE DU PROVINCIAL

Janvier

01-06: Douala
06-11: Bangui
16-22: Visite Yaoundé
25-31: Visite Libermann

Février

01-03: Douala
03-09: CIP Rome
10-16: France
17-25: Espagne
28-29: Visite Yaoundé

Mars

01-07: Visite Yaoundé
09-11: Consulte
18-24: Conseil
d'Administration ITCJ
/Diaconat
25-31: USA

Avril

01-12: USA
14: Ordination de
Nkouaya M. Valère
15-22: JESAM Rome
24-30: Douala

Sommaire

Lettre du P. Provincial sur la convocation de la Congrégation Provinciale . 2

Lettre du P. Général sur le nombre d'élus à la Congrégation Provinciale ... 3

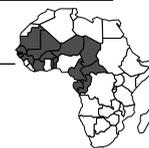
ACTES DE LA CONGREGATION PROVINCIALE

(28 décembre 2011-01 janvier 2012)

- Mot d'ouverture du P. Provincial à la Congrégation Provinciale..... 4
- Allocution du P. Provincial sur l'état de la Province 5
- Réponses aux questions du P. Général 13
- Postulat adressé au P. Général 15
- Elus comme Procureur et Substitut pour la Congrégation des Procureurs.. 15
- Mot de clôture du P. Provincial à la Congrégation Provinciale..... 16

ANNEXES

- Liste des participants à la Congrégation Provinciale 17
- Lettre du P. Général sur la convocation de la 70^e Congrégation des Procureurs ... 18



Lettre du Père Provincial *Convocation de la Congrégation Provinciale*



PROVINCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
DE LA COMPAGNIE DE JESUS¹

B.P. 633 Douala - Cameroun

Tél. (237) 33.42.42.81

Fax. (237) 33.43.15.35

provincialpao@gmail.com

Le Provincial

Douala, le 24 Juin 2011

À TOUS LES COMPAGNONS DE LA PROVINCE

Objet : Convocation de la Congrégation Provinciale

Bien chers Compagnons,

Par une lettre datée du 12 Mars 2011 (Circulaire 2011/09), le Père Général a convoqué la 70^{ème} Congrégation des Procureurs. Elle se tiendra à « Nairobi au Kenya à partir du 9 Juillet 2012 (matin) et devrait durer environ cinq jours ». En vue de l'élection du Procureur et de son Substitut, je convoque la Congrégation Provinciale de la Province de l'Afrique de l'Ouest pour le **mercredi 28 décembre 2011 à 20h30**, au **Centre spirituel de Bonamoussadi** à Douala. La Congrégation Provinciale elle-même décidera du jour de sa clôture. Cependant, « la congrégation ne doit pas durer plus de dix jours, au maximum douze ». (FCP 86). Les délégués à la Congrégation Provinciale sont attendus au Centre spirituel de Bonamoussadi le mercredi 28 décembre à 18h30 au plus tard.

Avant l'indiction de cette Congrégation Provinciale, j'ai constitué un « Groupe préparatoire » (coetus praeivus) qui comprend « outre le Provincial, quatre membres nommés par le Provincial » (FCP 2 §2) à savoir : les Pères Martin Birba, Alain Renard, Eric Goeh-Akue et le Frère Joseph Yamou. Ce Groupe s'était réuni le 3 Juin 2011 pour examiner, suivant ses prérogatives, « certaines questions concernant la convocation de la Congrégation (et) l'élection préalable » (FCP 2 § 1). Lors de sa délibération, il a jugé opportun de demander l'autorisation au Père Général pour que la Province élise vingt (20) membres à la Congrégation au lieu de quarante (40), - bien qu'en nombre, elle soit supérieure à 0,5% du nombre total des membres de la Compagnie. Dans sa lettre du 21 Juin 2011 (AOC/2011/06), le Père Général a autorisé la Province de n'élire que vingt (20) délégués pour la Congrégation Provinciale.

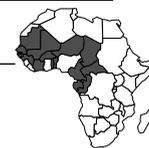
Dans un autre courrier, je vous donnerai quelques indications pour la préparation et la participation à cette Congrégation Provinciale. Déjà, les communautés sauront porter cet événement dans leurs prières.

Fraternellement dans le Christ,

Eugène Goussikindey, SJ

¹La Province de l'Afrique de l'Ouest de la Compagnie de Jésus comprend les pays suivants : Sénégal, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, ToPo, Bénin, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Gabon, Congo.





Lettre du Père Général *Nombre d'élus à la Congrégation Provinciale de l'AOC*



CURIA GENERALIZIA DELLA COMPAGNIA DI GESÙ

Le 21 juin 2011

AOC 2011/06
R. P. Eugène Goussikinkey, S.J.
Provincial AOC
B.P. 633
Douala, Cameroun

Cher Père Provincial,

La Paix du Christ.

Je viens vous remercier de votre lettre du 6 juin 2011 (GEN/2011/08) par laquelle vous me demandez l'application d'une disposition de la Formule de la Congrégation Provinciale (révisée en 2011) au cas particulier de la Province de l'Afrique de l'Ouest.

Comme vous me le demandez, et comme le prévoit la Formule au n° 15 & 2, j'autorise la Province de l'Afrique de l'Ouest à n'élire que vingt (20) délégués pour la Congrégation Provinciale qui doit se tenir en vue de la 70^{ème} Congrégation des Procureurs que j' ai convoquée le 12 mars 2011.

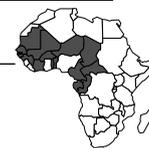
Les raisons que vous évoquez portent sur la pyramide des âges par rapport au nombre très faible des incorporations définitives à la Compagnie dans la Province, le coût d'une réunion de quarante (40) personnes alors que vous venez de tenir une Assemblée Provinciale de cinquante (50) participants au mois de mars dernier. Toutes ces raisons dont vous m'aviez déjà fait part constituent un motif suffisant pour l'autorisation que je vous donne aujourd'hui bien volontiers, à votre demande.

Soyez assuré, cher Père, de mes sentiments bien fraternels et de ma prière pour l'ensemble de votre Province.

Bien vôtre dans le Christ,

A. Nicolás, S.J.
Supérieur Général





ACTES DE LA CONGREGATION PROVINCIALE

(28/12/2011 - 01/01/2012)

MOT D'OUVERTURE DU PERE PROVINCIAL (28 Décembre 2011)

Chers compagnons,

Bonsoir et, Bienvenue à tous.

En dehors du Père Alain Renard et du Frère Michel Taptué, chacun de nous a fait un déplacement pour arriver ici au Centre spirituel de Bonamoussadi. Nous remercions le Seigneur qui a guidé nos pas. Nous attendons le Père Kizito Forbi qui arrivera tôt demain matin.

C'est plein de l'espérance de la Nativité de Notre Seigneur que je vous accueille et souhaite que cette Congrégation mène bien sa tâche principale qui est d'élire un Procureur à la Congrégation des Procureurs ainsi que son Substitut et, de délibérer sur l'état de la Compagnie et de la Province en vue d'un vote sur la « convocation » ou la « non convocation » d'une Congrégation Générale.

Il reviendra à cette congrégation de décider de la date de sa clôture une fois que ces tâches auront été accomplies. Notre fondateur comprenant l'importance de l'engagement apostolique n'a pas souhaité la multiplication des Congrégations pour ne pas distraire les compagnons de leur premier devoir : la mission du Christ. Dans cette ligne, la commission préparatoire, tout en laissant la pleine autonomie à la congrégation sur son agenda, a fait des suggestions qui nous épargneraient du mauvais usage de notre temps.

Ainsi, dès cette première séance, quelques orientations paraissent opportunes pour nous tous. La Formule de la Congrégation Provinciale définit les toutes premières tâches de la première séance (voir FCP 49-58).

- FCP 50 : prière à l'Esprit Saint
- FCP 51 : vote Non Secret à Majorité absolue sur la Congrégation – « complète et légitime ».
- FCP 52 : Y a-t-il un doute sur le droit de quelqu'un ? En matière d'absence, le Père Ilboudo qui figurait initialement sur la liste des élus a manifesté qu'il ne pouvait pas participer en raison de sa charge d'Instructeur.

La Commission Préparatoire a étudié le cas et a trouvé légitime les raisons avancées. Il a été remplacé par le Père Mathieu Ndomba suivant le FCP 24§2 ; ce dernier pour sa part a été remplacé selon la même section du FCP 24§2 et 24§1.

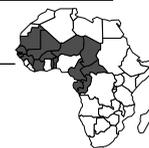
- FCP 53 : Maintenant, il revient à la Congrégation de déclarer par vote Non secret à la Majorité absolue si elle supplée à tous les « défauts ».
- FCP 54 : une place ample présentation se fera demain avec l'état de la Province.
- FCP 55 : Election du Secrétaire (pour son rôle voir FCP 35) et de son Assistant (pour son rôle voir FCP 36). Pour cette élection suivant le FCP 55§2, je demande aux deux premiers membres de la Congrégation 1) le Père Adangba Victor de venir à ma droite et, 2) le Père Allegbe François d'Assise de venir à ma gauche. Ils feront office de scrutateurs (cf. FCP 42 et 43).

Demain, nous prendrons le temps pour élire les députés aux postulats (FCP 56). Nous pourrons aussi décider du jour de l'élection du Procureur et de son Substitut ainsi que la journée à consacrer à la préparation du vote de la convocation ou non convocation d'une Congrégation générale. Il serait peut-être utile d'avoir l'élection du Procureur et de son Substitut le 30 Décembre dans l'après-midi, ce qui nous laisse les journées du 31 décembre et du 1^{er} janvier pour les discussions sur la province, la Compagnie et le Projet de Province. Je voudrais déjà noter que quelques-uns d'entre nous envisagent de pouvoir demander la permission pour repartir le 2 janvier. Il me semble qu'un travail assidu nous offrira amplement le temps d'achever correctement notre mission d'ici là.

Je souhaite à chacun un repos bien mérité pour les jours de voyage et le début de la séance.

Eugène Goussikindey, SJ





ALLOCUTION DU PERE PROVINCIAL SUR L'ETAT DE LA PROVINCE (29 Décembre 2011)

Chers compagnons,

Dans une lettre circulaire du 12 mars 2011, le Père Général convoquait la Congrégation des Procureurs. Celle-ci est normalement précédée par des Congrégations provinciales où les provinces et régions élisent des procureurs et leurs substituts pour participer à la Congrégation des Procureurs. C'est aussi une occasion pour les provinces de voter, lors de leur congrégation provinciale sur l'opportunité de convoquer ou non une Congrégation générale.

Notre assemblée s'inscrit dans cette dynamique. Elle aura à élire un procureur et son substitut et elle votera sur la convocation ou la non-convocation d'une Congrégation générale. Ceci suppose des échanges en profondeur sur la vie de la Compagnie en général et, plus particulièrement, sur l'état de notre province dans sa mission apostolique.

Pour faciliter ces échanges, je voudrais, de manière extensive faire le point sur notre province. Cette mise au point facilitera, je l'espère, le travail sur notre projet de province et la discussion souhaitée par le Père Général dans sa lettre.

Avant d'aller plus loin dans mes propos, je voudrais déjà remercier chacun de vous pour votre présence à cette congrégation provinciale et pour votre participation active aux travaux et pour l'écoute patiente que requiert ma présentation.

La PAO, dans sa configuration présente, est une province tout à la fois riche et complexe. Sa plus grande richesse réside dans sa grande diversité. Une diversité étonnante de l'écosystème qui va de la luxuriance des forêts guinéennes, congolaises, gabonaises et camerounaises à l'aridité quasi désertique du nord du Tchad et du Mali. Entre ces extrêmes, nous avons une variété de plaines sahéliennes, de zones montagneuses, de mangroves des côtes de l'Atlantique et de savanes des régions tropicales.

Ce qu'offre la nature dans ce bref panorama est comparable à la grande diversité des cultures qui composent l'espace géographique de la PAO. Chaque pays offre une mosaïque d'ethnies qui s'élève à plus de 800 entités linguistiques distinctes. Le Togo, qui possède la plus petite surface (56.785 km²) compte à lui seul 44 groupes linguistiques tandis que le Cameroun qui habituellement tient le juste milieu en

tout (475.650 km² contre 18.879.301 habitants) se taille la part du lion indomptable avec ses 200 groupes linguistiques distincts. Il s'offre comme un véritable microcosme que domine le Mont Cameroun du haut de ses 4.095m.

Sur cet arrière fond naturel se détache la pluralité des mondes politiques, économiques et sociaux. Ici, tout projet de catégorisation simpliste en démocratie pluraliste ou régime totalitaire manque la cible. Quand un parti politique propose à sa propre succession un homme de 85 ans, il faut croire qu'il y a en jeu une conception singulière de l'art de gouverner dans un monde où la sénilité pose problème. Quand, ailleurs, on dit d'un candidat aux élections qu'il est un « candidat naturel » du peuple, ne devrait-on pas s'étonner s'il perdait des élections ? Des urnes, on a vu des fils remplacés leurs pères. Et, par le biais de la majorité parlementaire on a assisté à la modification des constitutions en restant dans les règles du jeu dit démocratique, facilitant au candidat au pouvoir d'assurer sa propre succession. Cette complexité des cas politiques qui défie la « raison » n'autorise donc pas l'amalgame. Face à cela le peuple s'écrie parfois : « on va faire comment ? »

Loin d'être l'aveu d'une fatalité, on peut lire dans cette interjection la nouvelle réalité. Nos peuples ont pris leur distance et tourné le dos au monde formel de la politique pour se tourner vers l'informel de l'économie et des réseaux où les liens et les positions sont de mise pour que la vie poursuive son cours.

De plus en plus, le religieux s'engage aussi dans ce méandre de l'informel et des réseaux. Les grandes églises catholiques et protestantes sont concurrencées par les chapelles ou les lieux de culte de circonstance qui foisonnent et fleurissent. Même l'islam est pris dans la mouvance. Jadis à l'étroit, les religions traditionnelles refont surface et le temps des élections en dit beaucoup.

C'est sur cet arrière plan que je veux offrir en profil l'engagement de la Compagnie de Jésus.

Aujourd'hui nous sommes effectivement en lien avec 12 pays, soit par une présence apostolique, soit par l'appartenance à la province de jésuites provenant de ces pays. Aux statistiques de novembre 2011, nous sommes 249 jésuites inscrits au catalogue de la province.



PRESENTATION PAR PAYS

Au **Sénégal**, une page a été tournée avec le départ du Père André Gagnon au Canada. C'est une part importante de l'histoire de cette province, à savoir la contribution des jésuites canadiens dans la mission de la Compagnie en Afrique de l'Ouest. Les ressources financières très limitées des œuvres que nous avons à Tambacounda nous ont contraints à des décisions radicales : la fermeture momentanée du Centre St Pierre Claver et le renvoi de la totalité des nos ouvriers en payant leurs droits. C'est donc un nouveau départ avec l'aide plus accrue des régents. La Compagnie n'a pas plié bagage comme beaucoup l'ont craint.

Cette année, j'ai pu rencontrer Théodore Adrien Cardinal Sarr, Archevêque de Dakar. Il attend la Compagnie dans son archidiocèse où, il faut le dire, nous avons déjà, à Mbour, un terrain. Pour sauvegarder cette propriété contre les velléités d'extirpation de la mairie locale, nous avons engagé la construction d'un pied-à-terre garant d'une mise en œuvre effective à venir. L'idée est d'avoir un centre de formation qui peut aussi accueillir des retraitants.

Que deviendra Tambacounda ? A mon avis, il restera un point de transit décisif dans une mission vers le Mali, Ziguinchor et la Guinée. Nous pourrions à la longue céder la paroisse au diocèse mais nous garderons le Centre.

Au **Mali**, nous n'avons pas de communauté. J'en parle parce que nous avons deux maliens parmi nous et c'est assez pour amorcer une réflexion sur une insertion dans l'avenir. Plusieurs fois, ces deux dernières années, j'ai été interpellé par nos compagnons du Maghreb sur la possibilité d'envisager une collaboration, voire d'intégrer cette partie dans la PAO. Couvrant un territoire déjà considérable, j'ai exclu l'idée d'assumer la responsabilité des pays du Maghreb mais j'ai été sensible à certains points : de plus en plus beaucoup de citoyens de nos pays vont en Tunisie, en Algérie et au Maroc pour étudier et pour se faire soigner. Ils constituent la majorité des chrétiens qui participent à la vie de l'Eglise en ces pays.

L'idée serait d'avoir au Mali un poste qui serve de pont entre l'« Afrique noire » et le Maghreb. Ceci n'est qu'un point de départ d'une réflexion qu'il nous faudra approfondir afin que nos insertions dans l'avenir anticipent des lieux apostoliques de « frontières ».

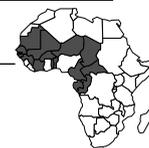
En **Guinée** nous avons déjà eu une communauté dans le passé. Elle a cessé avec le départ du JRS qui était d'ailleurs à son origine. Aujourd'hui, nous avons plusieurs (4) prêtres de la Guinée et les demandes reviennent constamment. Lors de l'ordination de Bienvenu Fassou Loua, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'un des trois évêques de la Guinée, l'évêque de N'Zérékoré, Mgr Raphael Balla Guilavogui. Après nos échanges, il a été convenu qu'il fallait mieux faire une demande écrite explicite et que la Province prendrait en compte les invitations suivant la disponibilité de ses ressources humaines.

Un processus est en cours pour avoir une personnalité juridique de la Compagnie en Guinée. Ce sera un acquis fondamental car nous pourrions désormais acquérir des propriétés en vue d'une insertion apostolique mais aussi en vue d'un investissement pour soutenir les finances de la province.

Au **Burkina Faso**, nous avons eu deux années consécutives de 3^e An à Paam-Yōodo. Ces 3^e An marquent une phase importante de la vie de la Province qui a désormais les ressources pour assurer la phase d'intégration définitive dans la Compagnie. Le Père Jean Ilboudo a acquis de l'expérience et, avec le temps, saura la transmettre à d'autres. En dehors du 3^e An, l'élément marquant aura été l'invitation explicite à la communauté de chercher un terrain en vue d'un collège. Il s'agirait de transférer l'informel du CERCLE en une entité mieux définie. Dans un avenir que j'espère ne sera pas trop loin, nous pourrions avoir le 1^{er} collège dans cette partie de la province.

En **Côte d'Ivoire**, les événements marquants ont été les bouleversements politiques qu'a connus le pays. Nos compagnons ont été tous affectés. Au plan apostolique la Compagnie se trouve aujourd'hui en meilleure posture dans la paroisse St Philippe à Abobo comparée au moment où le Père Lescène était contraint de s'en aller. La structure matérielle de la paroisse s'est considérablement améliorée tandis que l'animation paroissiale a connu un plus grand dynamisme. Plus d'une fois la question a fait surface de savoir s'il ne fallait pas quitter. Aujourd'hui, plus qu'il y a 3 ans, je suis prêt à demander le départ de la Compagnie. Mon seul souci est que les compagnons assument pleinement les implications d'un tel départ.





Ceci signifie en effet qu'à Abidjan nous n'aurons qu'une seule insertion qui réclamera de plus en plus des personnes d'une certaine qualification. Si le CERAP (Centre d'Étude et de Formation pour le Développement) croît dans la ligne d'une université, il est clair que ce ne sera pas la masse des compagnons qui trouveront leur ministère sur place.

Le CERAP, quant à lui, est passé par une phase très difficile de son existence. Il connaît une difficulté de trésorerie que le nouveau directeur, le Père Hyacinthe Zaoro Loua s'efforcera de résoudre. Ceci nécessitera plusieurs décisions restrictives tout comme des décisions d'extension en vue de pourvoir à d'autres offres. De nouveaux horizons de collaboration se dessinent déjà. Il faudra de la patience tout autant que la détermination pour faire du CERAP la base d'un projet universitaire qui essaiera dans le reste des pays de la Province. Pour cela, il faut lui donner les chances de devenir un lieu de crédibilité.

On devrait compter sur une collaboration plus grande entre le CERAP et l'ITCJ (Institut de Théologie de la Compagnie de Jésus) en matière d'offre de programmes conjoints afin de satisfaire les besoins de formation dans l'Eglise.

Au **Togo**, le départ du Père Agide Galli qui a initié notre insertion sur place appelle à de nouveaux ajustements notamment dans le service pastoral rendu les dimanches et jours de fête. Les demandes d'accompagnements des CVX et du MEJ se sont amplifiées en même temps que le Centre Espérance Loyola et le Centre Culturel Loyola prennent un nouvel essor. Il s'agira ici de maîtriser la croissance et d'orienter les réponses pour éviter une trop grande dispersion d'énergie. Un renfort s'impose aussi si nous voulons maintenir la qualité du service rendu.

Au **Bénin**, après plusieurs années de recherches d'un ministère effectif, la communauté s'est orientée vers un complexe qui combine, en une institution, trois dimensions : accompagnement psychologique et spirituel, recherche sociale et enfin, contribution au milieu éducatif. Le CREC (Centre de Recherche, d'Étude et de Créativité) a du chemin à faire pour se stabiliser et devenir un véritable outil apostolique. Il faudra pour ce faire qu'il sorte des locaux de la résidence et se donne un espace propre pour une visibilité plus distincte. Sa participation active aux dernières élections présidentielles au Bénin dessine un avenir pour un engagement de la Compagnie dans l'univers délicat de la politique africaine.

Dans la partie ouest, il n'y aura que la **Mauritanie** et le **Niger** qui ne sont pas encore dans nos perspectives immédiates. La Mauritanie est un champ apostolique délicat car elle est aux confins du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne. Elle est manifestement plus marquée par l'islam que la tradition africaine dont les accents sont plus perceptibles au Mali voisin et même au Niger. Ce dernier est probablement un pays où une insertion à long terme de la Compagnie est envisageable.

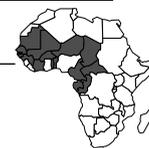
Dans la partie centrale, les communautés et les œuvres ont connus plusieurs changements.

Au **Tchad** où les premiers jésuites sont arrivés en mission les choses se précisent. En ce qui concerne nos engagements, il faut commencer par Sarh. Ces dernières années, il y a eu beaucoup d'interrogations sur notre présence au collège. Celui-ci représentait le dernier bastion de notre présence dans ce diocèse que nous avons fondé. Les tractations ont été laborieuses et cette année, un accord de cession a été signé avec l'évêque pour que le collège et ses propriétés reviennent à la Compagnie pour les 99 prochaines années. La Compagnie aura à apprendre à travailler dans le temps, en gardant la liberté que la disponibilité au « davantage » lui intime de maintenir. Nous resterons donc à Sarh et surtout au collège. Le départ du Père Corti Corrado de Bekamba d'ici la fin de 2012 ne nous laissera plus que l'insertion fragile de Kyabé à gérer.

Toujours au Tchad, il faut reconnaître avec grande sérénité que nous n'avons rien en propre à N'Djamena. Cette reconnaissance ne veut pas signifier que la Compagnie n'est corps apostolique au service de l'Eglise et de la société qu'à travers des œuvres propres. Il s'agit d'avoir le courage de se réconcilier avec soi-même au moment où on jette un regard serein sur l'avenir. A l'heure où je vous parle, nous avons :

a) Le CEFOD (Centre d'Étude et de Formation pour le Développement) qui est une vieille institution à l'origine duquel il y a un jésuite, le Père Robert Langué. Avec le temps, il s'est constitué en une association dont la Compagnie participe au fonctionnement en pourvoyant jusque là le directeur général. Ce n'est pas une œuvre propre ou une œuvre confiée selon les terminologies définies par l'IAB. Notre collaboration a été vitale pour l'institution et, il est même possible d'inscrire cette participation dans la durée par des ajustements à la structure associative.





Il faut dire que notre présence à l'intérieur n'est pas seulement pour une caution morale, elle a permis l'autonomie de l'institution vis-à-vis du politique et le support des bailleurs.

b) La Paroisse St Mathias Mulumba et ses annexes. La paroisse est diocésaine. Elle nous a été confiée par un accord qui arrive à terme. C'est une paroisse atypique car les responsables n'y sont pas à demeure et l'essentiel est pris en charge par les laïcs. Un centre s'est développé à côté sur un terrain de la paroisse. Comme il arrive souvent, cette activité qui est au service de la population de la paroisse fait partie bon gré mal gré de sa structure. J'ai du mal à le situer comme une œuvre propre.

c) Le Bon Samaritain est une œuvre initiée par un compagnon et sous la juridiction d'une Association, l'ATCP (Association Tchadienne Communauté pour le Progrès). Plusieurs compagnons y travaillent. Voici plusieurs années qu'un chemin se fait pour que l'institution Ecole de médecine et Hôpitaux (N'Djamena et Goundi) passent sous la responsabilité directe de la Compagnie comme une œuvre propre. Un protocole d'accord sous forme d'une feuille de route a été établi et je l'ai soumis à une consultation pour avis juridique au niveau de la Compagnie. A vrai dire, le problème n'est pas juridique mais financier. Nos caisses sont telles qu'une aventure de reprise en main d'une institution aux finances fragiles pose toujours problème au niveau de la curie romaine. Il s'agira de trouver des partenaires capables d'appui technique et financier pour redonner un avenir stable à l'institution.

d) Il y a une dernière institution qui a surgi à N'Djamena comme une initiative individuelle de jésuite : le Collège St François Xavier. Bien qu'encore à ses débuts, son origine est à la croisée de plusieurs intentions difficiles à démêler pour établir une séquence historique qui fait l'unanimité. Personnellement, je fais remonter l'origine aux questionnements globaux de l'avenir de notre insertion au Tchad. La "récession" qui a suivi la remise progressive des paroisses et des institutions initiées par la Compagnie à la responsabilité du clergé diocésain, a donné l'impression d'une Compagnie qui dépérissait progressivement sans œuvres ni maisons propres. Il revenait donc à la Province de trouver un nouveau souffle sous une nouvelle orientation. Le Père Jean Roger Ndombi avait convoqué une rencontre à cet effet qui s'est soldée sans décision majeure. Comme notre présence au L-CCL (Lycée-Collège Charles Lwanga) de Sarh était remise en question, l'idée d'un collège de la Compagnie avait

été couru dans l'assemblée. Dans cette perspective, l'initiative apparaît comme une audace individuelle là où la Compagnie avait l'impression de tergiverser. Mais, l'initiative n'avait pas mûri toutes les implications d'une institution scolaire, des problèmes juridiques et administratifs. Ma première décision a été de demander d'engager un processus d'accréditation pour éviter des problèmes juridiques et administratifs et, surtout, pour préserver l'avenir des enfants qui était bel et bien engagé.

Aujourd'hui, la question se pose de savoir ce qu'il faut en faire. Ma proposition est la suivante dans une vision d'avenir d'ensemble pour le Tchad.

- N'Djamena et Sarh étant à l'origine de nos engagements, la Compagnie donnerait la priorité au collège de Sarh et à celui naissant de N'Djamena comme œuvre propre.

- A moyen terme, la Compagnie maintient sa contribution au CEFOD et réfléchirait sur le long terme sur une participation plus diversifiée à l'œuvre.

- A long terme, elle prendra en charge et développerait le Bon Samaritain comme une œuvre universitaire. Le CEFOD pourrait s'y affilier d'une manière ou d'une autre.

- Les deux collèges pourraient plus clairement offrir des étudiants pour l'institution universitaire ou proposer des formations intermédiaires post-BAC.

Qu'en sera-t-il de la présence à Mongo ? Mon sentiment est qu'il faut dans la Province des apostolats typiques de « frontière » où l'on n'a pas besoin d'un bataillon de jésuites, mais quelques uns qui sont comme des lieutenants de la présence de la Compagnie. Peut-être nous faudra-t-il faire un choix entre Mongo et Kyabé. Aujourd'hui, Mongo est la plaque tournante vers N'Djamena et le nord Cameroun. Dans un quart de siècle, c'est Kyabé qui sera la plaque tournante vers le sud du Tchad, vers la Centrafrique, vers le Cameroun (et surtout vers la zone pétrolière). Il reviendra à la province de faire un choix.

En République Centrafricaine la crise de l'Eglise locale nous a mis en face d'un défi de conscience. Suite à une série de scandales, le Grand Séminaire a été fermé. Les évêques se sont tournés vers la Compagnie pour qu'elle apporte sa compétence et davantage, je crois, la crédibilité pour faciliter le processus de réouverture. Malgré nos effectifs limités, il m'est apparu indispensable pour la vie et l'avenir d'une église, de former elle-même la





relève apostolique. En consultation avec le Père Général, l'idée de venir en aide a été acceptée et avec l'aide du Provincial de France, nous nous sommes embarqués dans une œuvre de collaboration bien délicate dont nous ne maîtrisons pas tout. N'étant pas seuls, nous espérons que la qualité de la présence des jésuites sera le plus grand apport aux jeunes qui aspirent à servir leurs églises. C'est une aide temporaire. J'attends d'avoir des noms de quelques jeunes prêtres centrafricains que nous pourrions aider à former et qui remplaceront progressivement les nôtres à leur retour.

C'est cependant le travail de l'aumônerie qui mobilise normalement nos forces. L'aumônerie a besoin d'un nouveau souffle et certainement d'un renforcement en personnel capable d'initiatives. Un projet de construction d'une salle polyvalente qui offrirait un espace pour des célébrations eucharistiques pourrait aboutir dans les années qui viennent. La bonne volonté n'a pas manqué, les acteurs ont été nombreux et le coût final a souvent eu raison des tentatives de réalisation.

Au **Congo Brazzaville**, la Compagnie vit une sorte de convalescence qui se prolonge. La Vouéla reste notre engagement le plus explicite à côté de l'aide au CERC (Centre d'Études et de Recherches Chrétiennes). L'espoir reste de mise. L'avenir passera par un renouvellement de la communauté et une décision plus conséquente sur la résidence. L'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, nous a refait une offre de prendre une paroisse ou d'ouvrir un collège. Il me semble que le retour progressif des compagnons permettrait d'oser l'aventure d'un collège. La décision majeure à prendre portera sur le lieu : Brazzaville ou bien Pointe-Noire où nous avons déjà un terrain. Sur le long terme, notre contribution au CERC pourrait bénéficier comme le CEFOD, d'un développement du CERAP à travers les nouveaux moyens de communication.

Au **Gabon**, le décès de Giovanni Zucca cette année est arrivé comme un appel pressant à un nouvel élan dans notre insertion dans ce pays. Ma visite sur place a révélé de grandes attentes et des besoins considérables au niveau de l'Église locale. Comme en Guinée, nous espérons procéder à une reconnaissance. Il nous faudra pour cela une présence et quelques vocations pour que le processus avance. Entre temps, il est possible d'avoir de meilleures relations avec une congrégation religieuse locale qui

partage notre spiritualité pour faire des transactions en notre nom. Les transformations urbaines en Afrique et en ce pays nous invitent à anticiper. Il faut que le grain tombé en terre meure pour porter du fruit. La présence de Gianni en terre gabonaise est le prélude d'un avenir de la Compagnie sur cette terre. Nous pourrions recommencer par un ministère d'accompagnement qui se développera dans l'éducation avec un collègue.

Au **Cameroun**, les nouveautés sont en gestation. A la Maison provinciale l'administration s'élargit pour inclure à son siège le Bureau de Développement. C'est le signe manifeste que la viabilité de nos œuvres et de nos communautés est une préoccupation réelle. Dans l'avenir, il ne sera pas exclu de voir d'autres secteurs comme l'éducation trouver une permanence à la maison provinciale.

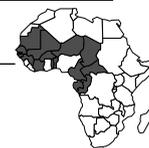
L'autre nouveauté, c'est le début d'une diversification plus élargie de la formation de nos jeunes en philosophie. L'expérience a commencé à l'UCAC (Université Catholique d'Afrique Centrale) avec résidence à Melen à la Maison St François Xavier (Yaoundé). L'année prochaine le nombre de jeunes qui poursuivront cette expérience va augmenter. Evidemment, cela nécessite un encadrement plus grand tant au plan intellectuel qu'au plan spirituel ainsi que tous les aspects communautaires et religieux.

Les autres missions connaissent plutôt des ajustements internes, parfois significatifs. Ainsi à Libermann (Douala) la construction d'un bâtiment au sein du collège poursuit sa course. L'espoir est d'y transférer les classes et le matériel qui se trouve dans les locaux de la Compagnie pour libérer ceux-ci afin d'en faire un lieu de nouvel investissement.

A l'aumônerie de l'Université à Melen (Yaoundé), la recommandation de réactiver la vocation de service au monde étudiant et à leur professeur connaît un timide début. Je garde l'espoir que le courage de l'initiative et de la créativité ne manqueront pas à nos compagnons qui y sont.

Quant à notre présence à l'UCAC, elle connaît un répit dans les tensions qui l'ont marquée les années précédentes. Cependant, il y a une baisse dans la visibilité de notre présence et peut-être dans la qualité institutionnelle aussi.

Plus proche de nous, il y a l'ISTAC (Institut Supérieur de Technologie d'Afrique Centrale) dont nous sommes membres de l'Association de gestion. A vrai dire, le champ de notre collaboration aura besoin d'être mieux précisé. Jusque-là, nous avons pourvu



l'institut du préfet des études. Un moment, il y avait aussi l'aumônier qui se chargeait des affaires spirituelles et du programme de formation humaine. Mon désir a été de canaliser nos jeunes compétences en sciences et techniques dans une œuvre propre qu'ils initieraient sans exclure la collaboration avec l'ISTAC.

Dans le voisinage immédiat, nous avons la paroisse Notre Dame de l'Annonciation de Bonamoussadi (Douala). Le tandem Père Gabriel Simond et Père Ignatius Musi a fait de bonnes preuves ; la permutation, inédite dans l'univers du clergé, du curé en vicaire et du vicaire en curé a permis au plus jeune de profiter de l'expérience de l'aîné et de l'aîné de récupérer davantage ses forces en laissant la marge à plus d'initiatives au plus jeune. Maintenant, c'est le poids de l'âge et la baisse de vigueur qui nous oblige à entrevoir une nouvelle transition vers une équipe plus jeune.

Ceux qui ont connu le Centre spirituel qui nous accueille ont l'impression de retrouver un lieu bien familier. Il n'y a pas beaucoup de changements dans la façade. On dirait que le centre a préféré le chemin de l'intériorité pour être fidèle à sa vocation. Les chambres sont toutes devenues plus autonomes et les pavillons ont dégagé de l'espace pour des salles de rencontres et une petite chapelle pour des recueils discrets et des prières en petits groupes. C'est un renouvellement qui est le prélude d'une plus grande diversification des offres à venir.

Voilà un tour sélectif de la province par ses composantes nationales. Il y a encore deux domaines qu'il nous faut aborder pour couvrir ce qu'on pourrait appeler l'essentiel : il s'agit des finances et du gouvernement.

FINANCES

Les finances : Je ne suis pas ici pour reprendre le refrain que certains pensent qu'on chante un peu trop, à savoir, nous avons des problèmes de finance. J'aimerais mettre en perspective l'itinéraire financier et les initiatives prises pour aider la province.

D'abord, il faut se remettre à l'esprit que la fondation des caisses date de la fondation de la province en 1973. Les accords entre les provinces de la France et la VPAO se sont étalés sur 5 ans. En 1978 le tout a été bouclé et la gestion des fonds s'est poursuivie dans la Province de France jusqu'à l'heure où je parle. L'économiste de la PAO reçoit des relevés de compte et ventile les résultats suivant les caisses :

- caisse des Séminaires
- caisse de la Prévoyance
- caisse des Œuvres
- caisse des Fondations
- caisse commune qui normalement devrait dépendre des cotisations des communautés/œuvres.

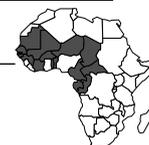
La toute première initiative prise il y a deux ans, c'est d'aller à la rencontre des gestionnaires de nos avoirs et, avec leur aide, d'établir l'historique des fonds et, surtout, de savoir davantage sur le procédé des investissements à la bourse. Nous avons très vite

compris qu'en matière d'investissement, il faut des professionnels et, davantage, une expérience bien au-delà d'une connaissance théorique en économie ou en gestion. En conséquence, la province a choisi un des nôtres qui, pendant les 3 années qui viennent, sera en contact direct avec ceux qui gèrent nos fonds. Il se fera la main progressivement et, avec le temps, pourra aider la province. C'est un long chemin et il ne faut pas s'attendre à un résultat immédiat.

Pour faciliter une autonomie de gestion dans ce processus en cours, nous avons entamé une opération de transparence en ouvrant un compte à partir duquel il pourra opérer dans l'avenir. Pendant un certain temps, il s'occupera d'une partie seulement jusqu'à se faire la main.

Pour diversifier nos investissements, nous avons osé, avec beaucoup de prudence, prendre des obligations de la sous-région : CEMAC. Nous avons, sous conseil, préféré des obligations qui engagent plusieurs Etats plutôt qu'un seul Etat. Il faut dire que cela correspond à une immobilisation de longue durée. Le souci d'investir sur place, qui est souvent ce que l'on entend demander, nous a conduits, l'Économiste et moi-même, à visiter ensemble 4 responsables de banques distinctes pour en savoir





davantage. Dans tous les cas, il y a toujours un risque à prendre et, il s'agit de bien apprécier les risques ; que ce soit dans l'agro-alimentaire ou dans l'immobilier ou encore dans des actions en bourse.

Quand on a des ressources limitées, on fait tout pour minimiser les risques de perte. Récemment, en appréciant les secteurs de plus grandes assurances, les propriétés en milieu urbain ou à une périphérie immédiate sont apparues comme un investissement plutôt sûr. Ainsi, nous avons commencé cette exploration. Après certaines évaluations nous avons acheté un terrain dans cette perspective. Il servira

plusieurs missions de la Compagnie et pourra aussi devenir le lieu d'investissement immobilier.

En dehors de tout cela, depuis deux ans, un effort est fait pour maîtriser nos dépenses. Autant que possible la province essaye d'avoir une discipline fiscale qui limite la ponction sur nos avoirs. A défaut de les accroître dans l'environnement présent, la maîtrise des dépenses évite d'éroder nos réserves. Un travail de ce genre devra se poursuivre en réduisant les coûts de voyage, les coûts de la formation et en limitant l'aide aux communautés et aux œuvres. Pour cela, il faudra un plan sur 4 ou 5 ans.

GOVERNEMENT

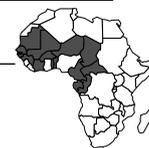
Au niveau du **gouvernement**, le poids est encore sur la maison provinciale. Quand on aborde la question du gouvernement, on pense immédiatement à la division de la province. C'est non seulement important mais nécessaire. Au début de ma charge, j'ai dit au Père Général que si nous avions l'argent, nous procéderions immédiatement à la division car, dans l'état actuel des caisses, il y a vraiment peu à diviser. Mais avec le temps, je me rends compte qu'une division doit aller de pair avec une **dynamique apostolique nouvelle**. Il fallait regarder du côté des ressources humaines pour progressivement mettre des personnes capables d'aider les communautés et les œuvres à mener leur mission. Là, il faut dire que, cela ne va pas sans dire.

Dans plusieurs lieux, il y avait des supérieurs qui avaient 8 à 11 ans d'exercice de responsabilité. Mais, pour les remplacer nous avons du mal à trouver des personnes qu'il faut. J'ai dû me résoudre à avoir dans bien des lieux des supérieurs *ad tempus*... Ce n'est pas un choix de prédilection du provincial mais, il y avait toujours des dimensions relatives à l'aptitude au gouvernement qu'il fallait prendre en considération. Comment assurer la dynamique de "province" et de "région" en pleines expansions avec cela ! Il nous faut mesurer l'ampleur et la délicatesse de la tâche actuelle de mener à bien la réorganisation du gouvernement de la Compagnie dans la PAO. Par anticipation pour trouver des responsables des

secteurs clés, le "3^e An" a été initié afin d'avoir un pool honnête où l'on peut avoir une terna pour un Régional et un Provincial, et pour que le Régional et le Provincial puissent se donner un socius. Que dire des économistes ? En quatre années de provincialat, il est impossible de trouver une masse critique de jeunes capables d'entreprendre et de réussir des études en gestion, de leur faire faire 4 années de théologie et de les mettre à la disposition du gouvernement. Il faut du temps et de la patience quelle que soit notre bonne volonté.

Il s'en suit que pour la division, ma prétention d'une disponibilité suffisante de fonds pour les caisses est grandement modulée par la nécessité de veiller à la qualité des religieux qu'on admet et intègre dans la PAO. La tâche de la formation s'impose donc à nous comme la toute première priorité si nous voulons atteindre nos objectifs.

Il est impératif d'insister que cette tâche de formation n'incombe pas à un groupe « spécialisé » dans la Compagnie. C'est le corps entier de la Compagnie qui est formateur et chaque jésuite doit rayonner un équilibre en sciences aussi bien qu'en vertus. Ce qui me fait croire aujourd'hui que, même avec des ressources financières limitées, nous pouvons aller de l'avant dans la création de la région si nous avons un pool critique de jésuites qui possèdent cet équilibre de sciences et de vertus.



PROJET DE PROVINCE

Un dernier mot sur le projet de province. L'intention première est un désir, -peut-être même-, un rêve d'une œuvre collective où la participation de chacun se traduirait en une assomption du produit final comme une tâche commune, une œuvre de province. Chacun s'y reconnaissant, les enjeux mobiliseraient nos énergies et renouvelleraient notre engagement à servir passionnément Jésus Christ sur le territoire qui est nôtre.

Ceux qui ont participé à la rencontre de mars dernier ont eu en main une synthèse des réflexions faites par les individus et les communautés. Aujourd'hui, vous avez en main une édition structurée de l'essentiel des conclusions et suggestions de la rencontre de mars. Un effort a été entrepris pour détacher 3 sections qu'il faudra réintégrer dans une unité plus fluide. Il s'agit de la Vision, de la Mission, et des Objectifs.

La force d'un projet, c'est sa capacité à mobiliser. La formulation doit être assez synthétique et les images assez prégnantes pour retenir l'attention et indiquer un choix et une direction. Ce travail pourra se faire ici si nous y mettons le meilleur de nous-mêmes. Les objectifs sont réalisables dans le temps, ils ne font que monnayer une vision et une mission qu'on se donne. Parfois, les objectifs occultent malheureusement l'idéal par leur caractère pratique.

En revisitant le projet, j'espère que cette congrégation pourra l'améliorer et laisser sur lui le cachet et la confiance des compagnons qui ont élu la grande majorité des participants.

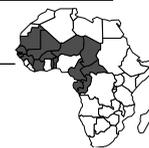
CONCLUSION

En rétrospectif, la Province ne se porte pas si mal. Elle contribue significativement à la vie de l'Assistance et il est bon de le reconnaître et de s'en réjouir. L'Eglise locale commence à sentir le besoin de sa contribution et l'invite à venir assumer de nouvelles responsabilités dans des œuvres qu'elle sait mieux que d'autres animer. Les compagnons de la Province croient eux-mêmes qu'ils ont une offre à faire pour nos sociétés. A l'horizon, il y a de l'espoir

dans les vocations qui nous arrivent. Puisse le Seigneur continuer à préserver ce qu'il a daigné commencer en St Ignace et dont nous sommes un relai dans cette partie du monde.

Merci pour votre patience.

Eugène Goussikindecy, SJ



REPONSES AUX QUESTIONS DU PERE GENERAL

(Se référer à la Lettre 2011/09 du Père Général : « Convocation de la 70^{ème} Congrégation des Procureurs » du 12 mars 2011)

Étant donné la configuration de la Province de l'Afrique de l'Ouest, les trois initiatives principales grâce auxquelles nous avons répondu « de façon évangélique, efficace et opportune aux nouveaux et importants défis ou besoins du monde ou de l'Eglise aujourd'hui », ont pris corps dans diverses œuvres et en divers pays.

1. Réponse à la première question

Quelles sont les trois initiatives importantes dans la Province (dans le domaine de la formation, de la vie communautaire ou de l'apostolat [avec ou sans réorientation des œuvres existantes]) qui montrent la capacité de la Province à répondre de façon évangélique, efficace et opportune aux nouveaux et importants défis ou besoins du monde ou de l'Eglise aujourd'hui? Quel impact ces initiatives ont-elles eu sur l'ensemble de la Province ?

Dans le domaine de la formation, nous avons constaté que l'adéquation de la formation aux ministères où les Nôtres sont engagés démontre de plus en plus la cohésion, l'organicité et la pertinence du système de formation mis en place dans la Province. En effet, l'amélioration du suivi des candidats, le dynamisme de la commission provinciale pour la formation, la diversification des types et lieux de formation en fonction des défis de notre contexte ainsi que la participation de membres qualifiés de notre Province aux institutions de l'Assistance, en particulier des maisons de formation, ont offert à la Province des hommes suffisamment bien préparés qui s'engagent dans les ministères avec générosité et compétence.

Dans le domaine de la vie communautaire, l'ouverture et l'expérience de la diversité culturelle des Nôtres ont favorisé la mobilité dans une Province marquée, elle-même, par une grande variété. Le souci de faire corps apostolique comme Province s'est concrétisé à travers le processus de discernement communautaire dans l'élaboration de notre projet et l'effort d'intégration de chaque réponse locale à l'orientation globale de la Province.

Dans le domaine de l'apostolat, nous soulignons deux initiatives majeures. Premièrement, face aux défis des transitions politiques, nous avons d'une part accompagné les consultations démocratiques par la formation et l'information (Centre de Recherche et d'Action pour la Paix ; Centre de Recherche, d'Etude et Créativité ; Centre d'Etude et de Formation pour le Développement) et d'autre part proposé à la société en mal de gouvernance une Ecole de sciences morales et politiques (CERAP/ESMPAO). Face à la santé, en général, et à la pandémie du VIH/Sida, en particulier, des centres de soins et de formation ont vu le jour (Bon Samaritain ; Centre Espérance Loyola). Deuxièmement, la détresse de l'Eglise en République Centrafricaine a requis de notre part une forte présence dans la formation sacerdotale au grand séminaire de Bangui.

2. Réponse à la deuxième question

Quels éléments aident la Province à répondre promptement et efficacement aux nouveaux défis ou besoins du monde ou de l'Eglise aujourd'hui ?

De telles initiatives en réponse aux défis et aux besoins de nos lieux apostoliques ont été favorisées par l'attention à la formation des Nôtres, en termes de planification, de qualité et de diversité des profils, par l'audace dans la création des œuvres, par le dynamisme des Nôtres dans leurs différents champs apostoliques, par l'appropriation des orientations de la Province, et par la forte diversité culturelle qui constitue une des marques de notre Province.





3. Réponse à la troisième question

Quels éléments entravent la Province à donner ce type de réponse ?

Nous aurions pu faire davantage si certaines de nos commissions provinciales se montraient plus dynamiques ; si nos moyens financiers n'étaient pas précaires ; si l'écart dans la pyramide des âges entre les ouvriers apostoliques qui occupent le sommet et ceux en formation qui sont à la base était plus réduit ; si notre Province avait une superficie moins étendue ; si notre Province avait davantage de maisons de formation sur son territoire ; si les supérieurs avaient une meilleure préparation dans le gouvernement des hommes (leadership) ; si enfin, dans certaines de nos communautés et dans les secteurs apostoliques ayant la même mission, nous avions réussi à susciter une meilleure communication et collaboration.



POSTULAT ADRESSE AU PERE GENERAL

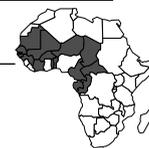
Postulat sur la création d'un second noviciat dans la Province de l'Afrique de l'Ouest

*Vu le nombre croissant des jeunes d'une douzaine de pays susceptibles d'entrer au noviciat,
Vu les difficultés grandissantes de les accueillir et de bien les former dans les conditions actuelles,
Vu que la Province va progressivement vers l'érection de la partie ouest en région dépendante,
Nous recommandons la création d'un second noviciat dans les trois années à venir, dans la partie ouest.*

ELUS COMME PROCUREUR ET SUBSTITUT POUR LA CONGREGATION DES PROCUREURS

A l'issue des votes qui se sont déroulés le 30/12/2011 pour l'élection du procureur à la Congrégation des Procureurs et de son substitut, ont été élus :

Procureur : Lado Tonlieu Ludovic	
Substitut : Birba Martin	



MOT DE CLOTURE DU PERE PROVINCIAL A LA CONGREGATION PROVINCIALE (1^{er} Janvier 2012)

Chers compagnons,

Nous arrivons au terme d'un service du corps entier de la Compagnie qui prépare une Congrégation des Procureurs.

Le travail a été laborieux et les exigences de temps ont rendu ce travail bien délicat. Il fallait s'acquitter de la tâche d'élire un Procureur et son Substitut, mais aussi de voter, après discussion, sur la « convocation » ou la « non convocation » d'une Congrégation Générale.

Allant plus loin, nous avons eu le courage de saisir l'intuition d'un postulat pour le transformer selon la possibilité qu'offre la Formule FCP 81§2. Ainsi nous avons pu élaborer un postulat à envoyer au Père Général. Nous avons pris le temps de réfléchir sur les questions du Père Général pour lui offrir une réponse qui vient de nos délibérations. Enfin, le Projet apostolique de la Province a connu, à travers cette assemblée, une dernière retouche. Quel que soit le produit final, plusieurs compagnons y ont mis leurs talents et leurs inspirations.

Puisse le Seigneur vous combler de consolations capables de soutenir vos engagements apostoliques à sa suite. Qu'Il bénisse le ministère de chacun et vous comble de Joie et de Paix tout au long de cette nouvelle année 2012. Qu'Il conduise chacun sain et sauf dans sa communauté.

Un Merci spécial au Centre Spirituel de Bonamoussadi qui nous a si bien accueillis et qui, de manière exceptionnelle a offert tous ses membres aux assises de cette Congrégation !

Eugène Goussikindey, SJ



Participants à la Congrégation Provinciale avec les PP. Ratoingar et Simond

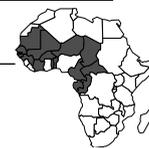


ANNEXES

**AOC- Liste des participants à la Congrégation Provinciale
(28/12/2011-01/01/2012)**

**(Membres élus ; membres désignés par le Provincial et membres de droit selon
la *Formule de la Congrégation Provinciale*)**

1. Goussikindey Eugène (Provincial ; membre de droit selon la *FCP* n°17§1.1°)
2. Adangba Boudjou Victor (membre de droit selon la *FCP* n°17§1.3°)
3. Allegbe François d'Assise (membre élu)
4. Azeufack Philippe (membre élu)
5. Bere Paul (membre élu)
6. Berilengar Dathol Antoine (membre élu)
7. Birba Martin (membre élu)
8. Djimoguinan Bertrand (membre élu)
9. Djofang Kamga Yves (membre élu)
10. Elenga Yvon Christian (membre élu)
11. Fédry Jacques (membre élu)
12. Forbi Kizito (membre élu)
13. Foro Emmanuel (membre désigné par le Provincial selon la *FCP* n°24§1)
14. Foutchantse Vincent (membre de droit selon la *FCP* n°17§1.3°)
15. Goeh-Akue Eric (membre de droit selon la *FCP* n°17§1.4°)
16. Hounnougbo Raymond Bernard (membre élu)
17. Koulyo Dalroh (membre désigné par le Provincial selon la *FCP* n°24§1)
18. Lado Tonlieu Ludovic (membre élu)
19. Loua Zaoro Hyacinthe (membre élu)
20. N'Djomon Abel (membre élu)
21. Ndomba Mathieu (membre élu selon la *FCP* n°24§2)
22. Nguewadjim Nadjalta (membre élu)
23. Okambawa Wilfrid (membre élu)
24. Quenum Jean-Marie (membre élu)
25. Renard Alain (membre élu)
26. Taptue Michel (membre désigné par le Provincial selon la *FCP* n°24§2)
27. Yamou Joseph (membre de droit selon la *FCP* n°17§1.4°)
28. Zoundi Joachim (membre élu)



Lettre du Père Général



CURIA GENERALIZIA DELLA COMPAGNIA DI GESÙ

**Convocation de la 70ème
Congrégation des Procureurs**

2011/09

A TOUS LES SUPERIEURS MAJEURS

Cher Père,

La paix du Christ!

Selon notre Institut (CG 34 d.23 C. n.2) une Congrégation des Procureurs doit avoir lieu l'an prochain. Après avoir pris l'avis de mes Conseillers Généraux, je convoque donc cette Congrégation pour le 9 juillet 2012 et demande que les Congrégations Provinciales se réunissent conformément à la *Formule de la Congrégation Provinciale* qui, récemment révisée, accompagne ce courrier.

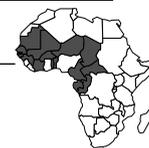
Chaque Provincial doit convoquer la Congrégation de sa Province en sorte qu'elle s'achève avant le 15 février 2012. Selon la possibilité offerte par la *Formule de la Congrégation Provinciale* (3 § 3; 95), j'ai décidé que toutes les Régions, indépendantes et dépendantes, désigneront un Rapporteur, sans nécessité d'une Congrégation spéciale. Ce Rapporteur doit me présenter un rapport sur l'état de sa Région, mais il ne participera pas à la Congrégation des Procureurs.

1. Préparation et participation aux Congrégations Provinciales

Pour préparer et tenir ces Congrégations, tout se fera selon ce qui est stipulé dans la *Formule de la Congrégation Provinciale*. Dans un courrier séparé, le Secrétaire de la Compagnie envoie aux Provinciaux concernés mes décisions concernant la participation des jésuites des Régions dépendantes et des Territoires à leur Congrégation Provinciale.

Si des doutes subsistent, notamment au sujet des droits des personnes, je vous prie de me les soumettre. De même, si une Province ne peut pas de façon réaliste convoquer une Congrégation Provinciale selon les instructions de la *Formule*, veuillez me faire part de ces difficultés. Veuillez





noter que parmi les membres de la Congrégation Provinciale il doit y avoir au moins un frère formé et deux scolastiques approuvés dont un au moins n'est ni prêtre ni diacre (CG34 d.23 D. n.5).

2. Thèmes à discuter lors des Congrégations Provinciales

Selon la *Formule de la Congrégation des Procureurs* (n. 2, § 1, 2°), afin d'aider à un débat sur « l'état et les affaires de la Compagnie en général » pendant la Congrégation des Procureurs, le Supérieur Général est invité à communiquer aux « membres de la Congrégation... les points qu'il a l'intention de leur proposer ». Je propose de considérer l'imminente Congrégation des Procureurs comme une étape de notre préparation à la commémoration en 2014 du 200eme anniversaire de la restauration de la Compagnie de Jésus. Comme cette restauration a été pour la Compagnie un événement de re-création, je désire aujourd'hui inviter les jésuites à analyser attentivement les signes de vie nouvelle et de créativité apostolique dans la Compagnie, tant dans les ministères traditionnels que dans les initiatives nouvelles. Je prie donc les Congrégations Provinciales de prendre le temps d'examiner les questions suivantes lors de leurs sessions :

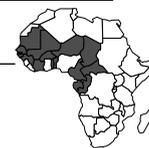
1. Quelles sont les trois initiatives importantes dans la Province (dans le domaine de la formation, de la vie communautaire ou de l'apostolat [avec ou sans réorientation des œuvres existantes]) qui montrent la capacité de la Province à répondre de façon évangélique, efficace et opportune aux nouveaux et importants défis ou besoins du monde ou de l'Eglise aujourd'hui? Quel impact ces initiatives ont-elles eu sur l'ensemble de la Province ?
2. Quels éléments aident la Province à répondre promptement et efficacement aux nouveaux défis ou besoins du monde ou de l'Eglise aujourd'hui ?
3. Quels éléments entravent la Province à donner ce type de réponse ?

Je demande aussi aux Procureurs élus et aux Rapporteurs des Régions d'inclure une section relative à ces questions dans leur rapport sur l'état de leur Province ou Région.

3. Autres thèmes à discuter lors des Congrégations Provinciales

Traditionnellement, lorsqu'elles débattent, approuvent et envoient des postulats, les Congrégations Provinciales proposent d'importants thèmes à examiner ultérieurement. Selon la *Formule de la Congrégation Provinciale* ces postulats envoyés au Père Général doivent être tels « qu'ils lui apportent une information utile sur ce qui, dans la Province, est à corriger ou à encourager en matière de perfection personnelle comme d'aide au prochain. Ils peuvent aussi lui fournir l'indication de moyens adaptés à ce but ». (*Form. Cong. Prov.* 78 §1, 2°).

Cependant le processus pour l'approbation des postulats peut s'avérer laborieux, conduisant parfois à de discussions vaines sur des amendements textuels de détail. C'est pourquoi, si l'examen des postulats reste à l'ordre du jour des Congrégations Provinciales, les discussions pendant la 35eme Congrégation Générale ont relevé le besoin d'une procédure permettant un discernement apostolique plus large et profond (cf. *CG35, d.5, n.2-6*). Je désire donc que les prochaines Congrégations Provinciales consacrent, en plus du temps réservé à l'examen des postulats, un temps sérieux à une réflexion sur l'état de la Compagnie, sur les chances et les besoins les plus importants qui se présentent à la Compagnie aujourd'hui et sur la façon dont le gouvernement de la Compagnie peut faire face à cet environnement. Un compte-rendu faisant état des conclusions de cette réflexion doit prendre place dans les Actes de la Congrégation qui me seront adressés. J'espère que ce type de réflexion et de discernement en commun pourront faire de la Congrégation Provinciale une expérience plus riche et féconde, et donc un meilleur outil pour servir la mission universelle de la Compagnie.



En outre, je vous rappelle qu'« il est également du ressort de la Congrégation de débattre, sous la direction du Provincial, des questions relatives à l'état de la Province » (*Form. Congr. Prov.* 85 § 4; cf. CG 34 d.23 D, n.8).

4. Envoi des documents au Supérieur Général

Je vous prie de respecter soigneusement les délais dans lesquels les divers documents doivent être envoyés avant, pendant et après la Congrégation Provinciale, conformément aux instructions que le Secrétaire de la Compagnie vous enverra.

5. Précisions sur la Congrégation des Procureurs

La 70^{ème} Congrégation des Procureurs se tiendra à Nairobi au Kenya à partir du 9 juillet 2012 (matin) et devrait durer environ cinq jours. Avant la Congrégation, du 29 juin (soir) jusqu'au 7 juillet (soir), les Exercices Spirituels seront proposés au même endroit. Afin d'avoir suffisamment de temps pour une rencontre personnelle avec chaque Procureur, je souhaite que le plus grand nombre possible de Procureurs prennent part à ces Exercices.

La Congrégation des Procureurs délibérera sur l'opportunité ou l'inopportunité de convoquer une Congrégation Générale. De plus, elle fournira une occasion importante pour discuter et débattre sur « l'état et les affaires de la Compagnie en général, et en particulier les données plus universelles de l'apostolat » (*Form. Cong. Proc.* n.2 §1, 2°).

Je vous prie de bien vouloir communiquer cette convocation aux membres de votre Province (y compris les membres des Régions dépendantes et des Territoires) ou de votre Région indépendante. Je recommande aux prières de toute la Compagnie les Congrégations Provinciales et la Congrégation des Procureurs.

Fraternellement vôtre dans le Seigneur,

Adolfo Nicolás, S.I.
Supérieur Général

Rome, le 12 mars 2011
Anniversaire de la canonisation des Saints Ignace de Loyola et François Xavier

(Original: anglais)

